

SALLE DE RÈGLEMENTS VC

5.07

- Une à deux dates par mois (selon les disponibilités de la cour)
- salle consacrée uniquement pour disposer du dossier ou pour suivi préalablement convenu (suggestion commune)
- aucune assignation de victime ou de témoin
- aucune rencontre avec le PPCP la journée même
- la défense doit préalablement s'entendre avec le PPCP responsable du dossier pour convenir d'une suggestion commune
- aucun témoignage dans cette salle
- la plaignante doit avoir été rencontrée avant que le dossier ne soit assigné à cette salle.

Me Pascal Dostaler
PCA équipe VC
3 février 2022